

AVIS DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Des demandes de certificat d'autorisation de démolition des bâtiments mentionnés ci-dessous ont été déposées à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :

- **8422, rue de Teck**
- **621, rue Taillon**
- **8790-8792, rue Notre-Dame Est**
- **1864, rue Préfontaine**

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'opposer à l'une des demandes de certificat doit faire connaître par écrit son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1 ou par courriel à l'adresse suivante MHM_greffe-consultation@montreal.ca, au plus tard le **25 août 2023**.

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision **le 29 août 2023 à 8 h 30**. Le projet peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 16^E JOUR D'AOÛT 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc